

# MANIFESTATION D'INTERET SPONTANÉE OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER PAR UNE ACTIVITE ECONOMIQUE (AOT)

Dans le cadre du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) complété par ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017, les occupations du domaine public en vue d'une exploitation économique sont soumises à concurrence et font l'objet d'une procédure de publicité préalable à la délivrance du titre d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) demandé.

Lieu: Le parking du Ménec et l'Avenue de Port en Dro, face à l'hôtel Les Rochers (voir plans) lot n°2.

<u>Durée</u> : Période d'exploitation : 1<sup>er</sup> avril 2024 (ou, avant cette date, si le week-end de Pâques débute en mars)

jusqu'à la fin des vacances d'automne 2024.

Convention: 3 ans

Redevance : 55<sup>€</sup>/ m² + location billetterie (tarif fixé par Délibération du Conseil n°2023-173 du 18 décembre 2023) consultable sur le site de la Commune.

### Nature du projet :

M. et Mme LE BAYON, domiciliés 7 Rue de la Villa, 56340 CARNAC, ont fait part à la commune de Carnac de leur intérêt d'exploiter une activité économique (Le Petit Train Touristique, soit un service occasionnel de transport routier touristique de personnes sur les communes de Carnac et de la Trinité-sur-Mer) pour la période du 1er avril 2024 (ou, avant cette date, si le week-end de Pâques débute en mars) jusqu'à la fin des vacances d'automne 2024, tous les jours, dimanches et jours fériés inclus.

Ce Petit train sera stationné en deux endroits sur la Commune de Carnac : le Parking du Ménec et l'Avenue de Port en Dro, face à l'hôtel Les Rochers.

En application de l'article L2122-1-4 du Code général de la Propriété des Personnes Publiques, la Commune de Carnac prend acte de la manifestation d'intérêt spontanée de M. et Mme LE BAYON et s'assure, par la présente publicité, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente sous un délai de trois semaines suivant la publication du présent avis.

Dans l'hypothèse où un intérêt concurrent pour proposer un projet similaire à celui reçu par la commune de Carnac (transport routier de personnes sur les communes de Carnac et de la Trinité-sur-Mer) se manifesterait, le dossier de candidature devra être adressé au plus tard le 17 avril 2024 à 12H00 à l'adresse électronique précisée ci-dessous, ou déposé directement en Mairie. Tout dossier déposé au-delà de ces dates et heure sera rejeté.

### Constitution du dossier de candidature et déroulement de la procédure

La présentation du dossier de candidature est laissée à la libre appréciation du candidat mais devra comprendre –a minima- une présentation détaillée du projet, sa nature et le dossier administratif des véhicules permettant à la commune de Carnac d'appréhender la qualité de l'activité proposée. Les autorisations nécessaires à l'exercice de l'activité considérée devront être présentées par les candidats potentiels.

Le dossier complet doit être adressé à l'adresse suivante : c.robin@carnac.fr

## En cas de manifestation d'intérêt concurrente, les critères permettant de retenir un exploitant seront :

- La qualité du projet proposé
- Le contenu du dossier administratif
- Le projet commercial et le fonctionnement envisagé.

Courriel: c.robin@carnac.fr

Tél: 02 97 52 66 39

# Le parking du Ménec





